

Dossier de presse

du film documentaire de

Denise Gilliard



« Article 43 » retrace l'aventure de détenus et de cinéastes qui partagent des moments intenses de cinéma en prison. Sur fond de contraintes carcérales et cinématographiques, rencontre avec des hommes lourdement condamnés.

Une immersion rare dans l'univers carcéral de notre pays.

DIFFUSION TSR 2 « Le Doc CH » le 13 novembre 2009 à 23h10

Article 43 a reçu une mention spéciale du jury
« **Regard sur le crime** » au Festival Visions du réel à Nyon

et le « **Prix du Jury des jeunes** »
au Festival du film d'éducation à Evreux France 08

Dossier de presse et photos téléchargeable sur

www.article43.ch

Contacts

**Produit et réalisé par/droits mondiaux
Œil Ouvert/ Denise Gilliard**

Ch. des Glycines 4 / 1024 Ecublens / Switzerland

Tél: +41'(0)21' 635 49 08 ou +41'(0)79' 435 15 64

Email : denise.gilliand@bluewin.ch

Sommaire

Article 43

En bref

Fiche technique

L'équipe technique et artistique

Interview de Denise Gilliland, réalisatrice

L'atelier cinéma en prison

Extraits de la bande son du film

Les personnages principaux

Thématiques soulevées

Bio/filmographie de la réalisatrice

Événements et diffusions

Contacts

*La liberté est une sensation.
On peut parfois l'atteindre,
enfermé dans une cage comme un oiseau.*

Camilo José Cela

En bref

Février 2007. Neuf détenus, condamnés à de lourdes peines, sont autorisés à participer à un atelier de cinéma, le soir, après leur labeur quotidien. Avec l'aide de professionnels, et malgré les embûches, ils vont pouvoir réaliser cinq courts-métrages. Ils y parlent de liberté, de suicide, de la culture de patates ou de l'histoire des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe. En cours de route, Denise Gilliland entreprend un documentaire sur cette aventure. Le résultat, c'est bien plus qu'un film sur des films. Peu de caméras extérieures ont pu pénétrer si profondément dans l'univers carcéral, saisir sa dureté, ses méfiances. Des détenus parlent ouvertement de leurs crimes, les assument, d'autres pas. Plusieurs parmi eux ne savent pas quand ils pourront sortir : soumis à l'ex-article 43 du code pénal, ils attendent et attendent des avis d'experts. « Demain c'est quand ? »

Fiche technique

Style	Documentaire
Durée	90 minutes
Format de tournage	DV CAM 16/9 couleur
Format de diffusion	Beta numérique 16/9 couleur
Lieu de tournage	EPO en Suisse Etablissements Pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe
Durée de tournage	44 soirées
Langue originale	Français
Sous-titres	Anglais
Son	Stéréo
Tournage	Avril 2007 - Janvier 2008
Finition	Avril 2008
Première mondiale	20 avril 2008 Festival Visions du réel Nyon

Equipe technique et artistique de « Article 43 »

Scénario et réalisation

Denise Gilliard

Complice de réalisation et de production

Anne-Laure Sahy

Image

Fabrice Aragno

Denise Gilliard

Son

Gilles Abravanel

Montage

Edwige Ochsenein

Mixage

Denis Séchaud, Mase studio

Photographe de plateau

Michèle Massy

Musique originale

Louis Crelier

Tatiana Eva-Marie

Assistants de production en prison

Valter Chieppa

Marco Schlechten

Produit par

Oeil Ouvert, Denise Gilliard

en coproduction avec

La Télévision Suisse Romande

Irène Challand et Gaspard Lamunière

Unité des films documentaires

une entreprise de SRG SSR idée suisse

avec le soutien financier de

La Fondation Vaudoise pour le Cinéma - Fonds Regio films - Sandoz /Fondation de Famille -

L'association Prélude - La participation de l'équipe technique

Interview de Denise Gilliard

réalisatrice et productrice du film « Article 43 » et directrice de l'atelier cinéma en prison

Comment est né cet atelier cinéma en prison ?

De la rencontre avec Anne-Laure Sahy, fondatrice de l'association Prélude, qui vise à créer des ponts entre les sphères culturelles et carcérales. Nous partageons la conviction que l'action créatrice permet aux personnes les plus cabossées par la vie de se reconstruire. Nous avons soumis ce projet d'atelier cinéma à la direction du pénitencier des EPO, qui l'a accepté. Les participants sont des détenus qui ont répondu à une annonce interne. L'avantage de cette prison, c'était l'existence d'un studio de télévision interne, le Canal déchaîné. Notre atelier avait un double objectif : aider la reconstruction identitaire des détenus via un outil de création tel le cinéma et professionnaliser le Canal déchaîné. Malheureusement, en cours d'atelier, le gardien responsable du Canal déchaîné a démissionné, ce qui a abouti à la fermeture du studio pour une durée indéterminée.

Pourquoi avoir décidé en cours de route de tourner ce documentaire?

Lorsque j'ai conçu et commencé à animer cet atelier, je voulais partager avec des détenus ma passion du cinéma. Je ne pensais pas moi-même faire un film mais seulement les encourager à aller, eux, au bout de leur créativité en exploitant l'outil cinéma. Mais ça ne m'a pas suffi. Je suis cinéaste avant tout, et devant la force et l'intérêt de ce que nous partagions, il m'était difficile de ne pas saisir une caméra pour mettre en images cette formidable aventure. Une telle immersion en univers carcéral, sur plusieurs mois, est rare. Il aurait été dommage de ne pas la partager.

Pourquoi avoir titré le film : « Article 43 » ?

Nous avons découvert dans le cadre de cet atelier, que des hommes parfois condamnés à des peines relativement légères et avec lesquels nous n'avions aucune difficulté relationnelle, pouvaient être soumis à un type d'internement à durée indéterminée : l'ex-article 43. Cet article permet d'interner des délinquants jugés dangereux au delà de leur peine, voir à perpétuité. En raison de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, les détenus concernés faisaient l'objet de réévaluations de leurs cas pendant le tournage du film. Lorsque nous avons compris, à travers leur re-jugement, que plusieurs d'entre eux étaient encore considérés comme dangereux, nous avons été très interloqués. Où donc se situe finalement la différence entre eux et nous ? Où est la fameuse limite ? Quel est le moteur de nos actions, qu'elles soient créatives ou destructrices ? Par la force des

choses, mon film questionne cela aussi, j'ai voulu attirer spécifiquement l'attention là-dessus en choisissant ce titre.



La mémoire ne crée-t-elle pas l'identité ?

Il est exceptionnel de pouvoir filmer ainsi des détenus dans une prison sur une longue durée, aviez-vous carte blanche ?

Aucune image n'a pu sortir pendant les 4 premiers mois d'atelier, pas même une photo. Puis j'ai demandé à pouvoir filmer librement mon atelier, en garantissant à la direction des EPO le droit de regard sur chaque image que je comptais diffuser. A partir de là, la direction des EPO a bien soutenu le projet. Mais nous avons été beaucoup aidés par le responsable des animations de la prison, Marco Schlechten, qui a joué le rôle d'intermédiaire entre nous et la direction. Sans lui, ou sans autres alliés convaincus par le projet, il aurait été très difficile de faire comprendre nos besoins.

C'est une situation inconfortable pour un cinéaste et surtout c'est une énorme prise de risque pour le producteur: jusqu'au bout, on n'est pas sûr de pouvoir sortir le film! C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai produit moi-même ce documentaire. Finalement, il n'y a pas eu d'images auxquelles j'aie dû renoncer. J'ai pu sortir le film sans avoir à le modifier.

Comme cinéaste, quel regard portez-vous sur les films des détenus?

C'est difficile de faire un commentaire général car ces films sont bien différents les uns des autres et très personnalisés. Cela va du film d'art et essai sur la liberté au documentaire didactique sur la plantation de patates. D'une façon générale, je trouve que les détenus ont bien su profiter de cet espace de création, chacun à sa manière. Je m'attendais à une prise de parole plus protestataire ou revendicatrice. Ils m'ont surprise

par leur poésie, leur créativité, et aussi leur détermination : c'étaient leurs films, ils tenaient à leurs envies, avec entêtement parfois, comme s'ils avaient besoin que ça leur appartienne. Nous avons aussi beaucoup soigné la forme, car un des objectifs de l'atelier était la formation aux techniques de la télévision interne de la prison. Ils n'apparaissent donc pas, de façon évidente, comme des films d'amateurs.

Certains détenus évoquent leurs crimes devant la caméra en toute confiance et à visage découvert, avez-vous dû insister pour obtenir ces confessions ?

J'avais fixé comme règle à mon équipe de ne jamais interroger les détenus sur leur passé afin de les laisser libres d'être qui ils sont aujourd'hui. Cela nous protégeait aussi des préjugés. Mais plusieurs avaient besoin de parler, ils l'ont donc fait spontanément.

On croit souvent que les détenus refusent d'assumer leur passé; ce n'est pas vrai. Simplement, ils se méfient de ce qu'on peut faire de leur propos, et on peut le comprendre. Dans mes films, j'ai toujours offert aux protagonistes un droit de veto. Je pense que ça permet plus de liberté et de confiance au tournage. C'est risqué, mais c'est en donnant beaucoup qu'on obtient un peu plus. De plus une vraie relation a eu le temps de s'installer au cours de l'atelier qui a duré presque un an. Au final, tous les détenus ont aimé le film et aucun changement n'a été demandé.

Comment avez-vous vécu cette immersion en milieu carcéral ?

La prison, on n'en sort pas indemne. Au fil des mois, nous avons tous le sentiment de vivre l'incarcération dans notre chair. Quand nous étions séparés de l'extérieur par neuf portes fermées à clé, nous devions lutter contre la peur que ça prenne feu par exemple. Et accepter de dépendre du bon vouloir des gardiens. Sacrée école de la dépendance ! Cela dit, c'était une expérience passionnante. Ce n'est pas la première fois que je fréquente ce monde-là, c'était déjà l'objet de mon premier documentaire « Mon père cet ange maudit » en 1994. La prison, ça vous mobilise ici et maintenant, et ça vous confronte à des questions essentielles. Cette expérience m'a confortée dans ma conviction qu'il est indispensable de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas et qui peuvent témoigner à la première personne « Je ». Et aussi j'ai besoin de croire que tout le monde peut changer, même des condamnés à de lourdes peines. Leur amener des outils créatifs tel que le cinéma favorise ce changement, et je ne me lasse pas de me battre pour que ce type de projets prolifère.

L'atelier cinéma

Produit et coordonné par Anne-Laure Sahy, fondatrice de Prélude, l'atelier a démarré en février 2007 aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) sur l'initiative et sous la direction de Denise Gilliand. Il a été entièrement financé, hors structures carcérales, par la Loterie Romande et le service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud principalement.

Le projet a accueilli un groupe de **9 détenus** qui participaient à l'atelier cinéma, à raison de deux soirs par semaine, pendant 10 mois en 2007. Aucun détenu n'a été refusé dans l'atelier.

Notre **objectif** était de permettre aux participants d'imaginer, d'écrire et de réaliser leurs propres films documentaires.

La prison où s'est déroulé cet atelier n'avait pas été choisie au hasard. Nous travaillions à la Colonie des EPO car un canal de télévision interne « Le Canal Déchaîné » y existait déjà. Au moment où l'atelier a commencé, le Canal déchaîné employait 3 détenus à plein temps qui étaient en cours de formation. Notre projet d'atelier répondait directement à l'objectif de professionnalisation de cette télévision.

Les intervenants étaient tous des professionnels du cinéma.

La direction des travaux, le programme de l'atelier ainsi que la formation des détenus en réalisation étaient assurés par Denise Gilliand, réalisatrice.

Nadejda Magnenat a animé l'atelier d'écriture,

Fabrice Aragno l'atelier image,

Gilles Abravanel l'atelier son et mixage,

Edwige Ochsenbein l'atelier montage,

Julien Cuendet l'atelier mixage.

Ces courts-métrages ont été présentés en avant-première aux EPO en janvier 2008 devant les familles et les proches des détenus ainsi que le personnel pénitentiaire.

Ils seront ensuite **diffusés** hors les murs au grand public, dans des festivals, en DVD, lors de conférences et à la télévision. Ces cinq films sont considérés comme des œuvres à part entière. Une commercialisation DVD est déjà garantie dans les FNACS de trois pays francophones.

Extraits de la bande son du film

**Denise Gilliland,
réalisatrice**

Février. En route pour la prison de la Colonie où j'anime un atelier cinéma. Le but est d'amener des détenus à réaliser leurs propres films documentaires.

Le cinéma est l'art de toutes les contraintes : temporelles, financières, dramaturgiques, relationnelles aussi. Amener un art de contraintes dans une prison relève peut-être du défi. Les détenus accepteront-ils de jouer le jeu ? D'apprendre ? De se soumettre aux règles du cinéma malgré la censure, le contexte, les barreaux ?

Je ne sais pas si mon projet a du sens pour eux. A-t-on encore envie de créer lorsqu'on est enfermé depuis longtemps ? A-t-on encore des choses à dire autres que sa colère ou son abattement ? Comment préserver un désir de création ou d'expression lorsque plus personne ne nous demande notre avis, lorsque nos choix se résument à pas grand-chose ?

Pour les motiver, notre enthousiasme doit être diablement contagieux. Mais pour cela, il faut que nous aussi supportions l'enfermement.

Travailler en prison c'est se confronter à son seuil de tolérance.

Ne pas connaître la nature des délits des personnes avec qui nous travaillons m'a semblé être une condition sine qua non pour faire du bon travail. Notre ignorance nous laisse libre de tout préjugé et nous protège. La rencontre a lieu autour du cinéma uniquement. [...]

Plusieurs détenus de notre groupe ont écopé de l'article 43 qui permet d'interner des délinquants jugés dangereux pour une période indéterminée.... Ne pas avoir de date de sortie est probablement la plus dure des punitions. L'incertitude ronge. Dans ces conditions, leur engagement m'étonne et me rassure à la fois. L'action créative est décidément un bel outil de résilience. [...]

Décembre. Voici un mois que plus personne n'a pris le chemin du Canal Déchaîné. Tout est fermé. Je sais que plusieurs détenus ont reçu les résultats de leur jugement. Leur avenir se dessine. Maintenant que notre travail est achevé, les questions que nous nous sommes interdit de poser resurgissent. A ce stade, je ne pense pas que la nature de leur délit puisse modifier ma relation avec eux. Pour moi, leur présent a pris le pas sur leur passé. Je crois... » [...]

Marco Schlechten, surveillant

Ça re-motive, de les voir travailler en équipe, comme ils sont en train de le faire actuellement. Je trouve que c'est incroyable ce qui se passe à travers ce groupe... Ils se parlent beaucoup, ils échangent plein de choses et puis, en plus, ça continue une fois qu'ils sont dans le cellulaire. C'est incroyable...

Jean Anken, détenu réalisateur

Jean : Dans ma vie, on m'a toujours dit que j'allais jusqu'au bout de mes idées. Alors, là, j'ai été jusqu'au bout. J'ai tout investi. Autant dans les choix, dans les voix, dans le texte. La recherche de l'histoire aussi. J'ai choisi des paragraphes importants pour mettre avec les images. Pour une fois que je peux montrer à quelqu'un que j'ai été jusqu'au bout.

Denise : Et là, vous en avez pour combien de temps encore ?

Jean : Ben, je n'en sais rien. Ça peut durer dix ans, comme ça peut durer quinze ans, vingt ans, trente ans. Ça peut durer même tout le restant de ma vie, ça dépend tout de l'attitude du juge. Et puis, le service ici, l'emploi administratif. Ça peut durer très long ! Il y en a qui sont enfermés depuis quatorze ans, il y en a d'autres, onze ans. Il y en a, ça fait dix ans. Il y en a un, il a eu cinq ans, et puis ça fait dix ans qu'il est dedans.

Denise : Et comment ça se fait que c'est des types de peines particuliers ?

Jean : Mais, c'est l'internement ! Mais normalement, l'internement devrait être fait dans un asile psychiatrique, qui est là, avec des gens qui sont formés pour, justement, des gens internés. Et puis, le problème, en Suisse, c'est qu'on fabrique les lois, mais on ne fabrique pas l'établissement pour. Alors bien sûr, on nous met dans une prison et puis on est traité comme des prisonniers. Normalement, on ne devrait pas. On devrait être ailleurs, on devrait être...

Denise : Vous, vous aimeriez mieux être dans un hôpital ?

Jean : Non. J'aimerais mieux être dehors parce que, de toute façon, on estime que je suis dangereux, que je suis un débile, un fou, mais moi, je ne me vois pas du tout comme ça. Je me vois comme un type tout à fait normal, calme, simplement qui demande de la paix. Que je puisse vivre tranquille un moment.

Pierre, détenu réalisateur

Pierre : Quand je me rappelles ce que j'étais, quand j'avais, quoi, entre 20 et 25 ans, que j'étais incarcéré à l'âge de 25 ans, et ce que je suis actuellement, à bientôt 40, oui, il y a un certain changement. Déjà biologique, psychologique, ça change automatiquement. Ensuite, tout ce que j'ai pu apprendre, en prison. Je ne dirais pas grâce à la prison, parce qu'elle ne vous apprend pas grand-chose si ce n'est la haine, la haine, la haine, et puis à la fin, le dépassement de la haine. Mais le dépassement de la haine, dans le sens vraiment péjoratif du terme. C'est plus que la haine. Mais c'est plutôt le rapport d'assassin à victime qui fait que j'ai eu ce tilt. Parce que ce n'est pas évident.

Denise : Quand vous dites « rapport » ?

Pierre : (silence) Quand vous aimez quelqu'un, vous ne le tuez pas, déjà, pour commencer. Ensuite, vous, vous êtes toujours vivant, voilà. Donc je n'ai pas perdu grand-chose, mais la victime, elle, on ne peut pas trop lui demander son avis.

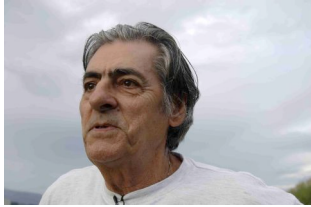
Mais ça, ce n'est pas grâce à la prison. C'est grâce à ce que j'éprouve de par le crime que j'ai commis, de par les pertes que j'ai créées. Ça, ça me révulse ! Et ensuite je me dis : « Attend, tu n'es pas né pour ça quand même ! ». Tueur né, c'est au cinéma, à Hollywood, ce n'est pas dans la vie. Et ça, pour moi, ce n'est pas admissible. En tout cas pas dans ces conditions.

Voix off Denise Gilliland :

Nous découvrons les détenus à travers leur création mais aussi à travers leurs mots, parfois violents. Le montage des films est propice à la confiance. J'ai l'impression que certains utilisent notre regard sur eux comme un miroir. Qu'ils en ont besoin pour mieux savoir qui ils sont aujourd'hui. Nous sommes probablement les seules personnes avec qui ils ont un contact libre de tout enjeu, qu'il soit judiciaire, carcéral ou émotionnel. Nous les encourageons à donner le meilleur d'eux-mêmes dans leur film. Nous ne pouvons pas faire plus.

Les principaux protagonistes

Pedro Toledo réalisateur du film « Gros cauchemar »



Pedro est père et plusieurs fois grand père. Il reçoit beaucoup de visites de sa famille. Il ne se plaint jamais, plaisante volontiers. Il ne parle pas de lui, de son passé autrement que pour raconter des choses agréables. Pedro est espagnol. Il garde un fort accent de ce pays. Très classe, très élégant, il cadre mal avec la prison. Il semble être de passage, en visite de courtoisie. La mer lui manque terriblement... Lorsqu'il sortira, c'est vers elle qu'il ira prioritairement. Aujourd'hui, Pedro se consacre à l'élevage des veaux aux Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe. Il ne connaît pas sa date de sortie.

Hervé Barbezat réalisateur du film « La vie d'une patate »



Né en 1973, Hervé Barbezat grandit à Genève. Il effectue un apprentissage de vendeur à la Migros, ce qui l'amène, d'un rayon à l'autre, à travailler au plus près des aliments et à les étudier à fond. Amoureux de la nature et de la terre, il travaille désormais en tant qu'agriculteur aux EPO, métier qu'il a découvert en prison. Hervé est discret sur son passé.

Jean Anken réalisateur du film « A l'époque »

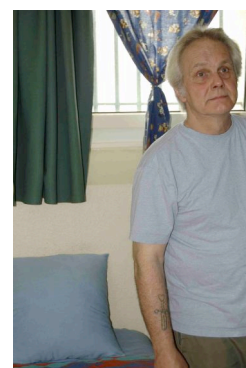
Après avoir passé son enfance sur la Côte, Jean Anken a vécu dans la région lausannoise puis à Bienne. Passionné de voyages, Jean s'est rendu à plusieurs reprises au Vietnam. La photographie et l'histoire des endroits qu'il visite l'intéressent tout particulièrement. Le jour où il sortira de prison, à une date qu'il ignore encore, Jean espère pouvoir re-découvrir de nouveaux horizons.



Jean : « L'article 43, en fait, c'est l'oubliette des temps modernes. C'est ce que disait mon avocat ».

Bernhard Baeriswyl réalisateur du film « Pourquoi Bernhard, pourquoi ? »

Bernhard est né à Berne et a grandi à Lausanne ainsi que sur la Côte ; il a vécu ensuite dans le Nord vaudois. Bricoleur dans l'âme, il développe sa créativité dans l'« artisanat métallique ». Il s'est marié à une camerounaise en avril 07. Il travaille à la forge de la prison où il fabrique des broches qu'il est fier de vendre. Malgré son âge, il dégage une grande force physique. Lorsqu'il se fâche,



les autres lui laissent la place. Bernhard parle volontiers de lui, de la prison. Il assume ses actes passés. Aujourd'hui, à l'âge de 55 ans, après un total de 26 années passées sous les verrous, Bernhard envisage son avenir avec le désir de transmettre son expérience aux personnes en situation de rupture sociale. Il sortira, si tout va bien, en juin 2008.

Patrick Liniger



Né en 1969, Patrick Liniger a grandi à Lausanne. C'est avec dérision qu'il résume les années durant lesquelles il travaille dans une banque : « le matin, on a une pile de papier à gauche, le soir, elle est à droite et on est bien avancé ». Lassé par la routine, il cesse son activité. Il apprend, sur le tas, le câblage, l'électricité et la sonorisation.

Patrick est incarcéré depuis 9 ans pour un meurtre commis sous l'emprise de drogues. Il fait partie des nombreux détenus pour qui la date de sortie est inconnue. Chaque année, une expertise psychiatrique détermine son potentiel de réinsertion. En attendant, Patrick a repris une formation en informatique.

Pierre

Né le 25 octobre 1968, Pierre a grandi dans des foyers, dix ans dans une famille d'accueil, puis, à partir de 15 ans, dans des foyers à nouveau. A l'âge de 17 ans, il est accueilli par la Fondation La Clairière, une institution anthroposophique. Pierre est en prison depuis 13 ans. Il sort normalement dans 5 ans. Il parle beaucoup de lui et de son passé, de l'horreur du crime qu'il a commis. Bernhard fait en sorte de ne jamais l'énerver car « il est quand même dangereux Pierrot ». Véritablement passionné par l'animation 3D, il attend avec impatience la réouverture de l'atelier de télévision interne des EPO.

Thématiques soulevées

On ne grandit pas de son humanité.

On meurt de son mépris.

Milko Paris

La relation à la contrainte est un thème sous-jacent à l'ensemble de la démarche et du film. Si, pour atteindre ses objectifs, Prélude se doit de forcer les portes des prisons, il ne peut, une fois entré, agir librement. Au contraire, pour subsister, il lui faut sans cesse se soumettre aux règlements et contraintes qui régissent l'univers carcéral. Cela implique pour les artistes animateurs d'atelier en prison de parvenir à **valoriser la contrainte comme facteur de stimulation**. Ce n'est qu'à cette condition que les détenus pourront faire fi du contexte et libérer leur imagination.



La créativité comme outil de re-construction identitaire

Il est difficile de mesurer les effets de l'incarcération sur la créativité. Pour les artistes, l'imagination est sans aucun doute un moyen d'évasion et une façon de réinventer le monde chaque jour. Mais pour les détenus ?

En amenant la **culture en prison**, nous partons du principe que la pratique d'activités créatrices est un **outil puissant de valorisation** de soi et de re-construction. Une oeuvre d'art de qualité montrée au public permet à son créateur de renouer avec le monde environnant dans un sentiment de fierté et de dignité. En un mot, l'action créatrice peut fournir l'énergie du rebond à des personnes que la vie a abîmé et qui sont momentanément en difficulté.

Quelle autonomie artistique pour le détenu ?

La pratique artistique représente selon nous un moyen privilégié pour exprimer son appartenance à la société. L'art offre en effet la possibilité de réfléchir et d'assumer son identité dans le cadre d'un processus de création. L'action culturelle inaugure ainsi de nouvelles dynamiques artistiques qui viennent enrichir et diversifier la production culturelle classique. Une telle démarche n'est toutefois pas sans poser problème : Quelle autonomie le détenu peut-il se ménager ?

Quelle influence exercée par la réalité carcérale sur la production artistique du détenu ?

La prison a longtemps été conçue comme le modèle d'une « institution totale », c'est-à-dire d'une institution qui « enveloppe » de manière particulièrement intense ceux qui y vivent : du fait qu'elle prend en charge l'entier de la vie quotidienne et qu'elle la circonscrit à un espace restreint, la prison immerge en effet profondément le détenu. D'un autre côté, si la promiscuité carcérale intensifie nécessairement les contacts entre eux, elle est aussi source de conflits. De même, la diversité des parcours individuels et des infractions commises contribue à freiner la naissance d'une identité commune. A quel groupe social le détenu peut-il dès lors revendiquer son appartenance ? L'art issu de la prison a aussi pour intérêt d'informer la société sur une réalité carcérale soustraite au regard et par essence méconnue.

Quelle réception sociale pour un art issu de la prison ?

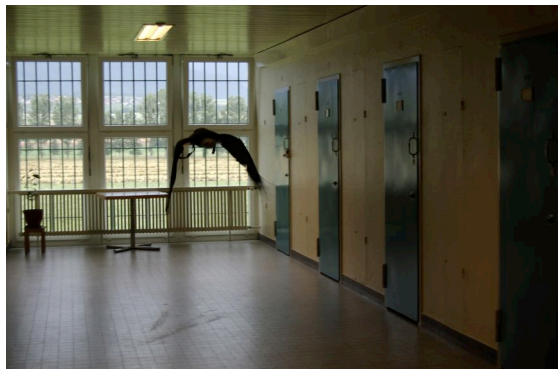
Cette question fait écho à la précédente. La production artistique issue de la prison et sa publication au dehors questionnent en effet la relation que la société entretient à ceux qu'elle enferme. La figure du prisonnier est à l'origine d'un imaginaire riche et varié que personne ne peut ignorer : le détenu est tour à tour conçu comme être antisocial, monstre dangereux ou victime d'une société qui l'opprime de manière plus ou moins délibérée. Dans un tel climat, comment la société peut-elle accueillir un art issu de ses prisons ? Peut-elle seulement octroyer à son auteur une certaine indépendance vis-à-vis de son statut de prisonnier ?

Article 43

Plusieurs des détenus apparaissant dans le film ont fait l'objet d'une condamnation assortie d'une application de l'article 43 de l'ancien code pénal. Depuis 1965, cet article prévoyait l'internement des délinquants jugés dangereux dans des établissements

psychiatriques « appropriés » (sécurisés). Mais de tels établissements n'ont pas été créés, si bien que ces détenus restent en prison tant que la mesure d'internement n'est pas levée. Et comme ils ne bénéficient pas de soins adéquats en prison, les experts ne les laissent pas volontiers sortir. Depuis plusieurs années, la prévention de la récidive prime clairement sur les efforts visant à favoriser la resocialisation. Le 8 février 2004, les Suisses ont adopté l'initiative réclamant « l'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés dangereux et non amendables ». Le nouveau code pénal, entré en vigueur en janvier 2007, élargit l'application de telles mesures d'internement (l'ancien article 43 est repris dans l'actuel article 64), alors qu'on ne dispose toujours pas de structures « appropriées ». En raison de cette révision de la loi, les détenus concernés faisaient l'objet de réévaluations de leurs cas pendant le tournage du film.

Ce que nous avons découvert dans le cadre de cet atelier, c'est que des hommes parfois condamnés à des peines relativement légères étaient soumis à ce type d'internement à durée indéterminée. En adoptant l'initiative pour l'internement à vie, les Suisses songeaient probablement à des criminels en série, non à des délinquants condamnés à de courtes peines. Est-il admissible d'enfermer durablement une personne, non pour un grave crime commis, mais de crainte qu'elle n'en commette un plus tard ? En France, le gouvernement a adopté un projet similaire de « rétention de sûreté », après la sortie de prison, pour les criminels les plus dangereux. Ce projet est très contesté, alors qu'il serait réservé à des criminels condamnés à au moins 15 ans de réclusion.



*C'est notre regard qui enferme souvent les autres
dans leurs plus étroites appartenances, et c'est notre regard
aussi qui peut les libérer.*

Amin Maalouf

Biofilmographie de Denise Gilliard

Denise Gilliard, née en 1964 en Suisse, part vivre à Mexico à l'âge de 16 ans. Elle y découvre le cinéma en travaillant comme mannequin sur diverses productions publicitaires. En 1985, elle obtient son diplôme de réalisatrice à l'Istituto di Scienze Cinematografiche de Florence en Italie. De retour en Suisse, elle écrit, réalise, et supervise de nombreux films de commande. En 1989, une campagne audiovisuelle de prévention du sida lui fait découvrir la souffrance qu'il peut y avoir derrière l'exclusion. C'est pour elle le début d'un engagement : donner la parole à ceux qui ne l'ont pas, rendre humanité et dignité à ceux que la société rejette. Son premier long métrage de création « **Mon père, cet ange maudit** » sort en 1994, elle a alors 30 ans. Elle racontera aussi l'histoire de ce gangster condamné à perpétuité devenu peintre en prison dans un livre publié avec Alain Maillard, « **Gangsterino** ».



En réalisant « **Mon père cet ange maudit** » puis « **Femmes du No Future** » et « **Les bas-fonds** » - film nominé pour le prix du cinéma suisse, elle prend conscience de la puissance de l'art comme outil de rebond. Le jour de ses 35 ans, elle fonde l'association « **Rebond'Art** » dont le but est de soutenir des projets culturels réalisés avec des personnes démunies, et en assume la présidence et l'animation pendant quatre ans. Afin d'approfondir encore cette démarche, elle dirige et anime elle-même un atelier cinéma en prison.

A 40 ans, mère de deux enfants, elle croit plus que jamais à l'action créative pour changer le monde. Ses documentaires, diffusés au cinéma et sur plusieurs chaînes de télévisions, sont également fréquemment utilisés dans les réseaux associatifs pour débattre de questions sociales.

Actuellement, afin de sublimer et de rendre plus universelle ses propos, Denise Gilliard passe à la fiction. Elle travaille à la réalisation d'un psychodrame « **La violence du double** », l'histoire d'une femme schizophrène qui tente de vivre normalement à l'image de son double - sa jumelle. En parallèle, elle prend la direction de l'association **Œil Ouvert** où elle développe un projet de documentaire intitulé « **Article 43** ».

Filmographie

2008. « **Article 43** » - Documentaire produit par Œil Ouvert (CH) en coproduction avec la TSR - 90 minutes. Vidéo.

Première mondiale Festival Visions du réel à Nyon/Suisse le 20 avril 2008.

Mention spéciale du jury « Regard sur le crime ».

Prix du Jury des jeunes au Festival du film d'éducation à Evreux France 08

Première festive en présence des détenus le 30 avril 08 à l'Atlantic à Lausanne. Suisse

Diffusion cinéma en Suisse Romande dès l'automne 2008.

Diffusions TV : TSR date inconnue

Diffusion DVD Fnac et autres commerces dès 2009 en F-B-CH par AVdistrib.

2006. « **L'école qui fait aimer l'école** »

Pour changer le monde : une école autrement...

Documentaire produit par Leelou films (CH) - 67 minutes.

Diffusion DVD Fnac et autres commerces en 2006 en F-B-CH par AVdistrib.

2002. « **Aux frontières de la mort** »

Ils ont frôlé la mort et en sont revenus transformés

Documentaire produit par PCT cinéma et Télévision (CH) en coproduction avec La TSR. 52 ' - vidéo.

Diffusions TV : TSR « Temps présent » - TSI - TF1 (extrait) - RTBF.

Hit parade TSR pacte audiovisuel : dans les 10 meilleurs pdm (44.7) 242000 spectateurs

Sortie DVD Fnac et autres commerces en 2006 en CH-F-B. www.swissdvdshop.ch

2000. « **Tempo** »

La métamorphose du corps d'une femme enceinte

Vidéo art pour l'exposition collective « Humeurs@00 ». 5 minutes

2000. « **Les bas-fonds** »

De la misère à la dignité retrouvée : des sans-abri parisiens deviennent comédiens.

Film nominé pour le prix du cinéma suisse 2000.

Documentaire produit par PCT cinéma et Télévision (CH) en coproduction avec Au Large de l'Eden (F) - 35mm - 75'.

Diffusion en salles de cinéma en Suisse Romande en 2001.

Diffusions TV : TSR 2, émission « Visions du réel » - TSI.

Ainsi que très largement diffusé lors de conférences sur le thème « L'Art comme énergie du rebond » et d'hommages au travail de Serge Sandor en Suisse, France, Turquie, à Cuba et à Mexico.

Sortie DVD Fnac et autres commerces en 2006 en CH-F-B par AVdistrib.

Festival de Soleure, Suisse

Festival Visions du réel à Nyon, Suisse. Compétition internationale.

Festival international du film francophone de NAMUR en Belgique . Compétition internationale.

Les Ecrans documentaires de Gentilly-Paris, en compétition internationale

Festival « Academia film Olomouc », en compétition internationale

1998. « **Heidi forever** »

Comment la petite Suisse de roman est devenue un mythe planétaire

Documentaire produit par Leapfrog (CH) et Dune (F) - vidéo - 50'

Diffusions TV : TSR (Suisse) - La 5^{ème} (France) - Q Channel (Corée) - TV 10 Angers - HRT (Croatie) - Nos For Avro (Pays-bas) - CCT (Belgique - Luxembourg)

1997. « **Alain comme les autres, les chiffonniers Emmaüs** »

Des communautés ouvertes à tous les « cabossés de la vie » (l'Abbé Pierre)

Documentaire fiction produit par Nag Films - 16mm - 85'

Diffusion salles de cinéma Suisses, Cinémathèques de Annecy et Grenoble en France.

Diffusions TV sur la TSR et TSR2.

Sortie DVD Fnac et autres commerces en 2006 en CH-F-B. www.swissdvdshop.ch.

Festival de Soleure, Suisse

Festival de Locarno, Suisse

1996. « **Femmes du No Future** »

Elles étaient punks, comment ont-elles survécu à l'autodestruction ?

Documentaire produit par PCT cinéma et Télévision en co-production avec la TSR - vidéo - 53'

Diffusions TV : Suisse 4 et Planète Câble / TSI.

Sortie DVD collection DVDpoche chez Artfilms.

Festival de Soleure, Suisse

Festival Visions du réel à Nyon, Suisse.

1994. « **Mon père, cet ange maudit** »

Elle part à la découverte de son vrai père, un gangster condamné à perpétuité

Documentaire produit par Aie productions en co-production avec la TSR et la TSI - vidéo - 55'

Diffusions TV : TSR 29'12'94 "Temps présent" - TSI 10'1'95 "999" - YLE - RTBF - Japon Chanel 4 - Radio TV Canada - Rai 3.

Sortie DVD Fnac et autres commerces en 2006 en CH-F-B par AVdistrib.

Premières et diffusions

Les 10 et 17 janvier 2008

Avant-premières aux EPO des films des détenus en présence des familles.

Le dimanche 20 avril 2008 au **Festival Visions du réel à Nyon**

Première mondiale de « ARTICLE 43 »

à 13h30 Salle la Colombière à Nyon

en présence de la réalisatrice

Première mondiale de « Œil Ouvert en prison »

à 17h30 Salle la Capitole 2 à Nyon

discussion avec Denise Gilliland réalisatrice et Anne-Laure Sahy productrice

Le mercredi 30 avril 2008 au Cinéma **Atlantic**

Rue St-Pierre 3 à Lausanne

Portes 18h30/Films 19h/21h45 Débat/22h30 Apéritif

Entrée libre

Première festive *en présence de Denise Gilliland réalisatrice, Anne-Laure Sahy productrice et avec la présence exceptionnelle de plusieurs détenus.*

« Article 43 » un film de Denise Gilliland

90 minutes. Vo française. Couleur 16.9. Beta num. Stéréo. © Œil Ouvert/TSR 2008

suivi de cinq films réalisés aux EPO

Durée totale : 43 minutes © Prélude

« Gros cauchemar » un film de Pedro Toledo

Art et essai. 3 minutes 36. Version française.

« La vie d'une patate » un film de Hervé Barbezat

Documentaire. 16 minutes 31. Version française.

« A l'époque » un film de Jean Anken

Documentaire. 7 minutes 40. Version française.

« Pourquoi Bernhard, pourquoi ! » un film de Bernhard Baeriswyl

Documentaire. 8 minutes 07. Version française.

« La liberté c'est.... » un film de Olivier

Art et essai. 5 minutes 50. Version française.

Sortie en **salles de cinéma** en Suisse: automne 2008

DIFFUSION TSR 2 « Le Doc CH » le 13 novembre 2009 à 23h10

Festivals et prix:

Festival Visions du réel à Nyon en Suisse/section Hélvétique. Avril 2008.

Article 43 a reçu une **mention spéciale du jury** « Regard sur le crime »

Le jury tient à relever le plaisir qu'il a eu à suivre la démarche extraordinairement créative que retrace le film Article 43. Ce documentaire montre un processus d'apprentissage et de changement. Il est frappant de constater que tous les participants - à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution pénitentiaire - ont évolué en s'impliquant dans ce projet. Nous souhaitons plein succès aux démarches de ce type et nous réjouissons d'utiliser ce film comme outil de réflexion dans l'enseignement, la création et l'application des lois.

Festival du film d'éducation à Evreux France 08

Prix du Jury des jeunes

Festival de Soleure janvier 09

Festival TV locals Kocise Slovaquie Juin 09

Contacts

Dossier de presse et photos téléchargeable sur

www.article43.ch

Contacts

Produit par/droits mondiaux

Œil Ouvert

Ch. des Glycines 4 / 1024 Ecublens / Switzerland

Tél: +41'(0)21' 635 49 08

Email : info@oeilouvert.ch

et réalisé par

Denise Gilliard

Ch. des Glycines 4/1024 Ecublens/ Switzerland

Tél: +41'(0)21' 635 49 08 ou +41'(0)79' 435 15 64

Email : denise.gilliand@bluewin.ch

Œil Ouvert en prison

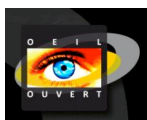
« Article 43 »

REVUE DE PRESSE

Le Courrier	12.01.2008
24 Heures	13.01.2008
Nord Vaudois	14.01.2008
L'Hebdo	24.04.2008
Uniscope	16.10.2008
Le Messenger	17.10.2008
Femina	19.10.2008
Lavaux	22.10.2008
Courrier d'Oron	23.10.2008
Omnibus	23.10.2008
Bonne nouvelle	24.10.2008
24 Heures	27.10.2008
Ciné-Feuilles	29.10.2008
L'Emilie	10.2008
Le Courrier	01.11.2008
Omnibus	07.11.2008
La Liberté	08.11.2008
Express	28.11.2008
SSA	2008

INTERVIEWS

RSR1	18.04.2008
ESPACE2	19.04.2008
TVRL	30.04.2008
RSR1	01.05.2008
RADIO CITE	24.10.2008
RSR1	28.10.2008
COULEUR3	01.11.2008
TSR1	05.11.2008



CH. DES GLYCINES 4 1024 ECUBLENS



PL. DU VALLON 18 1005 LAUSANNE